

peut-être sa femme, ne tient peut-être pas à demeurer sur la terre, ce qui pose certaines difficultés.

Un de mes plus grands soucis est le manque de diversité des cultures auxquelles pourrait s'adonner le céréaliculteur des Prairies pendant les mauvaises années. Dans le passé, il pouvait élever des porcs, des vaches laitières, des dindes ou du bétail de boucherie pour augmenter son revenu, et ainsi avoir une entreprise agricole réellement mixte. Un des avantages du faible taux de capitalisation quand le coefficient de main-d'œuvre était élevé, c'est qu'il permettait à l'agriculteur d'utiliser sa grange pour élever des porcs, des poulets ou des vaches à peu de frais. Toutefois, depuis quelques années, cette possibilité disparaît pour le cultivateur individuel. La prolifération des offices de commercialisation, des contingentements et ainsi de suite, a sérieusement réduit les possibilités qui s'offraient au cultivateur pour modifier ses projets de culture et réussir à se maintenir.

Au moyen de restrictions sur les contingents, la Commission canadienne du lait a allègrement chassé de l'Ouest du Canada l'industrie de la crème de ferme et donné les contingents à la province de Québec. Maintenant, le Manitoba manque de lait et on y expédie sept millions de livres de beurre aux frais des contribuables, alors que beaucoup d'agriculteurs demandent des contingents de crème. La Commission du lait répond à cela que les faibles productions, celles de 600 ou 700 livres par année, ne sont pas rentables et que ces producteurs auraient avantage à se retirer. Il faut garder leurs contingents pour les entreprises plus grandes et plus rentables. Mais le fait qu'un producteur traie ses vaches à la main pour en tirer quelques centaines de livres par année ne signifie pas qu'il est inefficace, surtout si cela lui permet de gagner son pain. Dans ma propre circonscription, certaines familles qui n'ont pu obtenir de contingent ont abandonné l'agriculture, alors qu'elles auraient facilement pu rester sur la terre. Cela est particulièrement vrai depuis les quelques années où la culture des céréales a si peu rapporté.

• (1520)

Dans le bill C-176, le gouvernement a préparé la voie à la création d'offices de commercialisation qui réglementeront cette industrie au moyen de contingents. A mon avis, il faudra aussi réglementer les importations pour assurer la stabilité du marché. Il sera aussi nécessaire, bien sûr, de s'assurer que les détenteurs des contingents seront sérieux et capable de produire ce que leur permet leur contingent. Inévitablement, les petits producteurs seront ainsi traités en quantités négligeables par les offices de commercialisation, qui exigeront des garanties de sérieux. La surveillance d'un grand nombre de petits producteurs ne leur semblera pas en valoir la peine. Dans ma province du Manitoba, personne ne peut se lancer dans la production de la crème actuellement, parce qu'il est à peu près impossible d'obtenir des contingents. Les seuls disponibles sont ceux des agriculteurs qui se retirent ou qui vendent leur ferme.

Un producteur est autorisé à élever entre 200 et 300 dindes sans être tenu de demander de contingent. Encore une fois, on s'appliquera à limiter la production des poulets de gril; de toute évidence, sous la direction d'un office

national de commercialisation, l'agriculteur qui, principalement producteur de céréales, voudrait augmenter son revenu en élevant des poulets de gril n'aurait pas de chance, surtout si son entreprise est de dimensions dites «familiales». L'établissement d'un office de commercialisation des œufs aura le même résultat. Un règlement de salubrité publique en ce domaine empêche également l'agriculteur de se lancer dans la production des œufs.

Au Manitoba, l'office du porc établit déjà un contingent. En l'occurrence, les producteurs de porc de cette province ne seront pas autorisés à vendre ou à donner leurs contingents à leurs voisins. L'office semble décidé à conserver le privilège d'allouer les contingents. Qu'est-ce à dire? Apparemment, que le président de l'office pourra accorder les contingents à qui lui plaît et non aux meilleurs producteurs. Il pourra refuser une demande tout simplement parce que la figure de l'agriculteur qui la formule ne lui revient pas, qu'il n'est pas de même allégeance politique ou que sa cravate verte lui déplaît. Voilà une autre entrave sérieuse aux efforts de l'agriculteur qui, ayant quelque difficulté à rembourser l'argent emprunté, voudrait diversifier ses sources de revenu. L'élevage du bétail demeure. Après l'adoption du bill sur la commercialisation, il semble que ce ne soit qu'une question de temps avant qu'on diminue les réserves de bétail traité de l'Ouest du Canada pour permettre à l'Est de s'occuper sur une plus grande échelle du traitement du bétail.

Qu'advient-il de l'agriculteur qui n'obtient pas une bonne récolte de blé et qui ne peut rembourser son prêt? Que lui reste-t-il comme solution? De toute évidence, la seule solution qui s'offre à lui, si on ne lui a pas fixé un contingent qui lui permette de produire, c'est de se trouver un emploi ou d'envoyer sa femme travailler à l'extérieur. Je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de rendre l'industrie agricole viable et rentable. Il me semble qu'en établissant des conseils de commercialisation, qui appliquent des restrictions de contingentement et ainsi de suite, nous mettons sur pied un appareil bureaucratique qui ne servira pas très bien nos intérêts. Nous devrions réfléchir sur ce qui se produit sur le Marché commun européen. La commercialisation agricole y a été frappée par les droits, les contingentements, etc., une des principales raisons qui fait prédir qu'une guerre commerciale ouverte s'engagera entre le Marché commun et le marché américain. En Europe, même les manufacturiers se plaignent que les prix élevés des produits agricoles réduisent leur capacité concurrentielle sur le marché mondial. Il nous faudra être très prudents avant de nous aventurer plus loin dans cette direction.

En ce qui concerne les activités de la Société du crédit agricole et de leurs répercussions sur la culture des céréales, j'espère que les prêts de la S.C.A. ne sont pas le seul moyen pour les fermiers d'acquérir des terres et que les organismes de crédit traditionnels comme les banques, les coopératives de crédit et les sociétés de prêts hypothécaires ont encore leur part du marché. Si la S.C.A. détenait une sorte de monopole des créances hypothécaires agricoles, cela voudrait dire à mon avis que sa politique de crédit hypothécaire est trop généreuse. Il me semble que l'on pourrait songer à aider les jeunes agriculteurs, une fois au moins dans leur vie, à s'installer à leur compte en leur accordant un prêt à un faible intérêt pour un certain nombre d'années ou autrement.